

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1641

21 juillet 2011

### SOMMAIRE

3A Alternative Funds .....	78733	EuroRidge Capital Partners S.à r.l. ....	78749
Acola S.à r.l. ....	78734	Feschbecher Weiher Sàrl .....	78750
Adonia Investissements Immobiliers S.A. .....	78732	FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l. ....	78750
Aedes International S.A. ....	78733	Fiar S.A. ....	78750
Agence principale d'assurances NESER & REUTER s.à.r.l. ....	78735	Filax .....	78750
Agile Partner S.A. ....	78733	Filax .....	78750
AGR Conseils S.à.r.l. ....	78733	Financière du Cazeau S.A., SPF .....	78751
Airbus Ré S.A. ....	78734	FIP Global Investments S.A. ....	78760
Alternative UCITS SICAV I S.A. ....	78735	Fiseco S.à r.l. ....	78760
Amalthee Participations S.A. ....	78734	Fishing International S.A. ....	78760
Apollo Rida Golf S.à r.l. ....	78722	Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS .....	78760
AR .....	78734	Fondamenta Private Equity S.A. ....	78761
Arada Luxembourg S.A. ....	78747	Fortifer S.A. ....	78761
Armurerie Paul FRAUENBERG s.à.r.l. ...	78722	Gaume Finance S.à r.l. ....	78766
Astringo S.à r.l. ....	78732	GFA S.à r.l. ....	78767
Atrium Development S.A. ....	78732	GFA S.à r.l. ....	78767
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) I S.à r.l. ....	78732	GFA S.à r.l. ....	78766
Cosmos Lux International .....	78768	Golden Tulip MENA S.à r.l. ....	78761
Dano S.A. ....	78767	Golden Tulip MENA S.à r.l. ....	78761
Dero S.A. ....	78748	Greyswan Invest S.à r.l. ....	78762
Devana S.A.- SPF .....	78748	New Super Selector S.à.r.l. ....	78762
DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A. ....	78768	Platinum Asian Growth Investments S.à r.l. ....	78722
Duplex Line Holding S.A. ....	78749	Prussian Property Trust SCA .....	78735
Efficiency Growth Fund .....	78749	Shark Capital S.A. ....	78751
Eko Chemicals S.A. ....	78749	Sparinvest S.A. ....	78767
EMC Asset Management .....	78749	Triplane S.A. ....	78748
eOffice Invest S.A. ....	78734	WWW.Salle de Vente.Lu S.à r.l. ....	78748

**Apollo Rida Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011073909/11.

(110082166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Armurerie Paul FRAUENBERG s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 100, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 100.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073910/10.

(110082710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Platinum Asian Growth Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 160.510.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Platinum River Growth Fund I, a company duly incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at 4<sup>th</sup> Floor, Scotia Centre, P.O. Box 268, Grand Cayman KY 1-1104, the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number of 253985,

here represented by Me Saskia Leal Keijzer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Zurich, on April 17, 2011.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of Platinum Asian Growth Investments S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand US dollars (USD 50,000), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one (1) or several shareholders, with a maximum number of shareholders not exceeding forty (40).

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the decedent shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**C. Management**

**Art. 8. Powers of the sole manager; composition and powers of the board of managers.**

8.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole

manager". If the Company has several managers, the Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) A manager and two (2) B managers.

8.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 9. Election, removal and term of office of managers.**

9.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

9.2 The managers are elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 10. Vacancy in the office of a manager.**

10.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

10.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 11. Convening meetings of the board of managers.**

11.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 12. Conduct of meetings of the board of managers.**

12.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

12.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more, but not all of his colleagues.

12.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

12.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) A manager and one (1) B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

12.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, whereby the positive votes of one (1) A manager and one (1) B manager are necessary. The chairman, if any, shall have a casting vote.

12.7 Save as otherwise provided by the Law, any manager who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

12.8 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Minutes of the meeting of the board of managers; minutes of the decisions of the sole manager.**

13.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any one (1) manager present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any one (1) manager.

13.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 14. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, (ii) if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager, or (iii) by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers.

#### **D. Decisions of the shareholders**

**Art. 15. Collective decisions of the shareholders.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16. Powers of the general meeting of shareholders; written shareholders' resolutions.**

16.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders on such date, an annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Tuesday of May of each year at 3:00 PM. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

16.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing. Such written resolutions are only validly taken in accordance with the Law in so far as such written resolution is approved by shareholders owning more than half of the share capital.

**Art. 17. Change of nationality.** The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

**Art. 18. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19. Powers of the sole shareholder.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

### **Art. 22. Interim dividends - Share premium.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to an reserve which the law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the foregoing provisions.

## **F. Supervision of the Company**

### **Art. 23. Auditor(s).**

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

23.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

23.5 Any independent auditor may only be removed with cause or with its approval by the general meeting of shareholders.

## **G. Liquidation**

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## **H. Final clause - Governing Law**

**Art. 25. Governing Law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on December 31, 2011.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in May 2012.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and Payment*

The five hundred issued shares have been subscribed as follows by Platinum River Growth Fund I, aforementioned, for the price of fifty thousand US dollars (USD 50,000).

The shares subscribed by Platinum River Growth Fund I, aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The total contribution in the amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000) will be allocated to the share capital. All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as duly convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as A manager of the Company for an unlimited term:

- Mr. Patrik Vonmoos, born on November 15, 1966 in Pfaffnau (Switzerland), residing at 98, Wiedingstrasse, 8045 Zurich, Switzerland.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:

- Mr. Joost Tulkens, born on April 26, 1973 in Someren (The Netherlands), residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Marjoleine van Oort, born on February 28, 1967 in Groningen (The Netherlands), residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Platinum River Growth Fund I, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 4<sup>ième</sup> Etage, Scotia Centre, P.O. Box 268, Grand Caïman KY1-1104, les Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro 253985,

ici représentée par Me Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich, le 17 avril 2011.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Platinum Asian Growth Investments S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société a en outre pour objet, l'acquisition et la vente de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute opération en rapport avec des propriétés immobilières, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, la mise en valeur, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estimera utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.

4.4 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US dollars (USD 50.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de cent US dollars (USD 100) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs associés avec un montant n'excédant pas quarante (40).

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Il est tenu au siège social un registre des parts sociales, dont tout associé pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société en conformité avec l'article 1690 du Code Civil.

7.6 En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## **C. Gérance**

### **Art. 8. Pouvoirs du gérant unique; Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société est gérée par un gérant unique dans la mesure applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «gérant unique». Si la Société a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant A et deux (2) gérants B.

8.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

### **Art. 9. Election, révocation et terme du mandat des gérants.**

9.1 Le(s) gérant(s) seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

9.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.



#### **Art. 10. Vacance d'un poste de gérant.**

10.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement, et pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat initial du gérant remplacé, comblée par les gérants restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, qui se prononcera sur une nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

10.2 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat du gérant unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 11. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

11.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Une convocation préalable ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

11.3 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 12. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

12.1 Le conseil de gérance peut choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.2 Le président du conseil de gérance préside à toutes les assemblées d'associés et à toute réunion du conseil de gérance mais en son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à la réunion.

12.3 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire, une copie d'un tel désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter plusieurs, mais pas tous, ses collègues.

12.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et la réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

12.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins, dont au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

12.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour laquelle les votes positifs d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B sont nécessaires. En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

12.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

12.8 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation, par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les gérants peuvent exprimer leur consentement séparément, l'ensemble faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

13.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire, ou par tout gérant présent. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par tout gérant.

13.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signées par le gérant unique.

**Art 14. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée envers les tiers en toute circonstance par (i) la signature du gérant unique, ou (ii) si la Société a plusieurs gérants, la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B, ou (iii) par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

#### D. Décisions collectives des associés

**Art. 15. Décisions collectives des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés; résolutions écrites des associés.**

16.1 Si la Société à plus de vingt-cinq (25) associés a telle date, les l'assemblée générale des associés aura lieu à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

16.2 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

16.3 Pour autant et aussi longtemps que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés autrement conférées à l'assemblée générale des associés peuvent être prise par écrit. Dans un tel cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre et votera par écrit. De telles résolutions écrites ne sont valablement prise en conformité avec la Loi que dans la mesure où de telles résolutions sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art 17. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

**Art 18. Modification des statuts.** Toute modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19. Pouvoirs de l'associé unique.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi. Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition - Distribution de dividendes

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan financier et le compte de résultats conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes contribuées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

21.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts, chaque part sociale donne droit à la même fraction de ce solde.

**Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

22.1 Le conseil de gérance peut distribuer des dividendes intérimaires sur fondement des comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance démontrant suffisamment de fonds disponibles pour la distribution. Le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

22.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions précédentes

## F. Surveillance de la Société

### Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseurs d'entreprises.

23.1 Dans le cas où et pour aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désignera le (s) commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions.

23.2 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés.

23.3 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée des associés décidant de la dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

24.2 Sauf disposition contraire des présents statuts, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, le seront par les dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle des associés aura lieu en mai 2012.
3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les cinq cents (500) parts émises ont été souscrites par Platinum River Growth Fund I, prénommée, pour le prix de cinquante mille US dollars (USD 50.000).

Les parts sociales souscrites par Platinum River Growth Fund I, prénommée, ont été entièrement libérées en espèces.

L'apport total d'un montant de cinquante mille US dollars (USD 50.000) sera alloué au capital social. Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille US dollars (USD 50.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.500,-.

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
  - M. Patrik Vonmoos, né le 15 novembre 1966, à Pfaffnau (Suisse), résidant au 98 Wiedingstrasse, 8045 Zurich, Suisse.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée illimitée:
  - M. Joost Tulkens, né le 26 avril 1973, à Someren (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Mme Marjoleine van Oort, né le 28 février 1967, à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. Relation: LAC/2011/18747. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058014/538.

(110065291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Astringo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073911/10.

(110082797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Atrium Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011073912/11.

(110082125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011073913/11.

(110082521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Adonia Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073918/9.

(110082090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Aedes International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 99.178.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073920/10.

(110082234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Agile Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 100.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073921/9.

(110082445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**AGR Conseils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 6, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 105.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures  
*Gérant technique*

Référence de publication: 2011073922/12.

(110082841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 88.843.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 16 mai 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Eric Max Charles Syz (demeurant en Suisse - 30 rue du Rhône, Genève CH-1204),
- Monsieur Alfredo Piacentini (demeurant en Suisse - 30 rue du Rhône, Genève CH- 1204),
- Monsieur Jean Keller (demeurant en Suisse - 3 rue du Village, Mies CH-1295),
- Monsieur Francesco Rossi demeurant en Italie - 46 via Ottoboni, Milan 1-20148),
- Monsieur Rolf Wilhem Albert Sachs (demeurant en Royaume-Uni - 101 Farmlane 3A, Londres SW6 6JB),
- Monsieur André Stern (demeurant en Royaume-Uni - 1 Broad Street, Oxford OX1 3BP),
- Monsieur Mark Lloyd-Price (demeurant en Royaume-Uni - 3 St Jame's Square, Londres SW1Y 4JU).

2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

*Pour 3A ALTERNATIVE FUNDS*  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011073895/22.

(110080597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---

**Airbus Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073925/9.

(110082031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.215.506,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.722.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073928/11.

(110082076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**AR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.845.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011073931/10.

(110082752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**eOffice Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour eOFFICE INVEST S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011073896/11.

(110082020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Acola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011073901/12.

(110082836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Agence principale d'assurances NESER & REUTER s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 51.  
R.C.S. Luxembourg B 134.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073903/10.

(110082718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Alternative UCITS SICAV I S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 154.918.

Le Bilan du 02 août 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011073906/10.

(110082805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Prussian Property Trust SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 159.330.

In the year Two Thousand and Eleven, on the eighth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

An extraordinary general meeting (the "Shareholders' Meeting") of the company PRUSSIAN PROPERTY TRUST SCA, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 159330 (the "Company") was held.

The Shareholders' Meeting was presided by Mr. Carmine REHO, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr. Pierre MASSEHIAN, jurist, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Secretary").

The meeting elected as scrutineer Mrs. Coralie PAUWELS, jurist, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Scrutineer").

These three individuals constitute the board of the meeting.

The board of the Shareholders' Meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney.

The Chairman declared that:

I. According to the attendance list, the shareholders representing the full amount of the share capital was present or validly represented at the Shareholders' Meeting. The Shareholders' Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Increase of the Company's share capital from an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) consisting of 100 (one hundred) unlimited shares and 4,999,900 (four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred) limited shares with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each to an amount of EUR 55,560 (fifty five thousand five hundred sixty euros) consisting of 556,000 (five hundred and fifty six thousand) unlimited shares and 5,000,000 (five million) limited shares with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each;

2. Subscription and payment up to the extent of 25% (twenty five per cent) of the new 100 (one hundred) limited shares by Projekt 2A S.A., a public company limited by shares incorporated on June 3<sup>rd</sup>, 2008 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B139121, and 555,900 (five hundred and fifty five thousand and nine hundred) unlimited shares by Amber Prussian Property Management S.à r.l., a private limited liability company incorporated on March 2<sup>nd</sup>, 2011 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B159325;

3. Approval of the amendment and full restatement of the articles of association of the Company;

4. Acknowledgement of the resignation of Dominique BOUILLON as member of the supervisory board of the Company;

5. Appointment of Jens-Christian LUDWIG as member of the supervisory board of the Company;

6. Empowerment of any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, each of them acting individually under their sole signature on behalf of the Company to perform any necessary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

7. Any other business.

The unitholders of the Company moved the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The shareholders of the Company resolved to approve the increase of the Company's share capital from its current amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) consisting of 100 (one hundred) unlimited shares and 4,999,900 (four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred) limited shares with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each to an amount of EUR 55,560 (fifty five thousand five hundred sixty euros) consisting of 556,000 (five hundred and fifty six thousand) unlimited shares and 5,000,000 (five million) limited shares with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company.

*Second resolution*

The shareholders of the Company resolved to approve the subscription and payment up to the extent of 25% (twenty five per cent) of the new 100 (one hundred) limited shares by Projekt 2A S.A., a public company limited by shares incorporated on June 3<sup>rd</sup>, 2008 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 139121, and 555,900 (five hundred and fifty five thousand and nine hundred) unlimited shares by Amber Prussian Property Management S.à r.l., a private limited liability company incorporated on March 2nd, 2011 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 159325.

*Third resolution*

The shareholders of the Company resolved to amend and fully restate the articles of association of the Company so as to give it the following wording:

“ **Art. 1. Denomination and Form.** There exists a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of PRUSSIAN PROPERTY TRUST SCA (the Company).

**Art. 2. Term of Company - Dissolution.** The Company is incorporated for a term which will expire at the tenth anniversary of the incorporation of the Company. The term can be extended up to two times for periods of 12 months each at the option of the General Partner and with the consent of the Shareholders, deliberating according to the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 21 hereto, as well as by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), and with the affirmative vote of the General Partner (the consent of the General Partner being referred to hereafter as the Special Consent).

The Company may be terminated before its term:

(a) by operation of law upon the insolvency, dissolution or liquidation of the General Partner, unless a replacement general partner will be appointed by the Shareholders;

(b) by a resolution of the Shareholders subject to Special Consent; or

(c) subject to Special Consent, in the event of a change of law which, in the reasonable opinion of the General Partner makes the continuation of the Company unlawful, impractical or inadvisable.

**Art. 3. Corporate Objects.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.



In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership limited by shares.

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 55,560 (fifty five thousand five hundred sixty Euro) consisting of:

1. 556,000 (five hundred and fifty six thousand) unlimited shares of a par value of EUR 0.01 (one eurocent) (the GP shares); and
2. 5,000,000 (five million) limited shares with a par value of EUR 0.01 (one eurocent) The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles, and with the Special Consent, may increase the subscribed share capital.

The authorized capital of the Company is set at EUR 250,000 (two hundred and fifty thousand Euro) consisting of 25,000,000 (twenty five million) shares of a par value of EUR 0.01 (one eurocent).

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting as of March 1st 2011, and expiring on the fifth anniversary of this date, i.e. on March 1st 2016, for any authorised shares which have not yet been subscribed; the General Partner shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital under the authorised share capital and shall accept subscriptions for such shares.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

The General Partner is further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the General Partner.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action. The General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorisation to increase the share capital and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act, the General Partner is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years and to determine if any issue premium will have to be paid in the course of this capital increase.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The limited shares of the Company shall and will continue to be in the registered form. The unlimited share(s) is (are) and will continue to be in the registered form.

A register of the registered shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/its residence or elected domicile, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the General Partner, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 6% per cent per year calculated from the date when payment was due.

**Art. 6. Transfer of Shares.** No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any Limited Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Associate (as defined below) or by operation of law), shall be valid or effective unless:

- (a) the General Partner has given its consent to such Transfer; and
- (b) the Restriction on Transfer (as defined below) does not apply,

The General Partner may give or withhold its consent to a Transfer in its absolute discretion for any reason whatsoever provided that the General Partner, acting in good faith and bearing in mind the corporate interest of the Company:

(a) shall not unreasonably withhold its consent to any Transfer of Limited Shares to any Associate of the holder of Limited Shares concerned; and

(b) shall, where a Shareholder holds its Limited Shares as trustee, not unreasonably withhold its consent to any Transfer of such shareholder's Limited Shares to a new trustee provided that it is held on the same trusts and that the beneficial ownership remains unchanged,

For the purposes of these Articles an Associate means:

(a) in the case of a company:

(i) any company which is its direct or indirect holding company or subsidiary or a direct or indirect subsidiary of that holding company; or

(ii) a company (or a direct or indirect subsidiary of a company) or other legal entity which controls or is controlled by the person concerned.

(b) in the case of an individual, the spouse or direct descendant and ascendants of any kind, and any company directly or indirectly controlled by such person and his/her Associates within the meaning of paragraph (a) of this definition; or

(c) in the case of a legal entity other than a company, the members and any company directly or indirectly controlled by such person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition except in all cases, any company in which the Company holds an investment.

No Transfer of Shares (including for the avoidance of doubts, the GP Share(s) and the Limited Shares) shall be valid or effective if the Transfer would result in a violation of the applicable law, these Articles or the Shareholders Agreement (the Restriction on Transfer).

In connection with any Transfer permitted hereunder, (i) a Transfer of Shares by a Shareholder of the Company can only be made together with the transfer of any debt instruments issued by the Company held by such Shareholder and (ii) a Transfer of debt instruments issued by the Company by a Shareholder of the Company can only be made together with the Transfer of the Shares held by such Shareholder.

It shall be a condition to any Transfer of Shares (whether permitted or required) that:

(a) the transferee, if not already a shareholder of the Company, enters into an undertaking to observe and perform the provisions and obligations in respect of the Shares concerned that are set forth in these Articles and to that effect signs a letter of adherence to any Shareholders' Agreement; and

(b) the transferor at the same time as the transfer of Shares or debt instruments procures the transfer of all of its remaining capital contributions and commitments towards the Company.

**Art. 7. Repurchasing of Shares.** The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by the Companies Act. A repurchase of shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders with Special Consent.

**Art. 8. Liability of Shareholders.** The Limited Partners are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

**Art. 9. Meetings of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15<sup>th</sup> day of June at 11:00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner.

Any Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Proxies, Majority.** The notice periods and quorum rules required by the Companies Act shall apply with respect to the meetings of Shareholders, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented and resolutions shall require the Special Consent.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant

shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least 24 (twenty-four) hours before the relevant general meeting.

**Art. 11. Convening Notice.** Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board (as defined in Article 16). Convening notices for every shareholders' meeting shall contain the agenda.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered Shareholders, at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. Except in the case of a dissolution and liquidation of the Company following a withdrawal of the General Partner, as explained in Article 20 below of these Articles, it may only resolve on any item whatsoever only with the agreement of the General Partner.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable partner (actionnaire - gérant - commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to manage and control the Company and to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board (as defined in Article 16).

The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Limited Partners shall take no part in the Company's operation or the management or control its business or affairs, and shall have no right or authority to act for the Company or take any part in or interfere in the Company's management or to vote on matters relating to the Company other than as provided in the Companies Act.

**Art. 14. Authorised Signature.** The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a Limited Partner of the Company.

The General Partner may, at any time, appoint officers, investment advisors or agents of the Company as required for the affairs and management of the Company. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such officers or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Remuneration of General Partner.** The General Partner and the members of the General Partner shall receive General Partner fees from the Company in accordance with the terms of the General Partner agreement.

**Art. 16. Supervisory Board.** The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders for a maximum term of 6 years, which shall be renewable.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members

of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Supervisory Board shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board. The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members of the Supervisory Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Any member of the Supervisory Board may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Supervisory Board attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Supervisory Board can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Supervisory Board. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the Supervisory Board.** The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

**Art. 18. Accounting Year—Accounts.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and it shall terminate on 31 December of each.

The accounts of the Company shall be expressed in euro.

**Art. 19. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall suggest to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner, taking into consideration that the General partner shall be entitled to receive a dividend equal to fifty percent of the net return derived to the Company from its subsidiary in the form of dividends, surplus on capital reductions, liquidation surplus or in the form of proceeds of sale of shares of such subsidiary or the sale of part of its assets.

The dividends may be paid in euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner as indicated in the above Article 2.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the general meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

The liquidators will distribute the proceeds of the liquidation according to applicable laws and subject to the provisions set forth at Article 19 of these Articles of Association.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders in so far as not less than two thirds of the share capital is represented and not less than 67 per cent of the votes cast at the meeting are in favor thereof.

However, in case conditions for this qualified majority would not be met at such first meeting, the General Partner shall convene a new general meeting, at which the proposed resolution may be passed by two thirds of the votes present or represented at the meeting, irrespective of the size of the share capital represented.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the Companies Act."

#### Fourth resolution

The shareholders of the Company resolved to acknowledge the resignation of Mr. Dominique BOUILLON as member of the supervisory board of the Company and to appoint Mr. Jens-Christian LUDWIG, born in Frankfurt/Main (Germany), on the 13<sup>th</sup> of December 1962, residing in D-20253 Hamburg, Bismarckstrasse 98, as new member of the supervisory board.

#### Fifth resolution

The shareholders of the Company resolved to grant authorization to any lawyer of the law firm Wildgen, Partners in Law, each of them acting individually under their sole signature on behalf of the Company to perform any necessary action in relation to the above taken resolutions.

The Meeting was declared closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée Générale") de la société PRUSSIAN PROPERTY TRUST SCA, une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159330 (la "Sociétés").

L'Assemblée Générale était présidée par Monsieur Carmine REHO, avocat à la cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Président").

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Pierre MASSEHIAN, juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée a désigné comme scrutatrice Madame Coralie PAUWELS, juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (la "Scrutatrice").

Ces trois personnes ont constitué les membres du bureau de l'Assemblée Générale.

Les membres du bureau de l'Assemblée Générale ont ensuite dressé la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires porteur des procurations, représentant les actionnaires, restera annexée au présent acte avec lesdites procurations.

Le Président a déclaré ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'entière du capital social de la Société étaient présents ou légalement représentés à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut en conséquence valablement délibérer et décider concernant tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) composé de 100 (cent) actions de commandité et de 4.999.900 (quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cents) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent) chacune, à un montant de EUR 55.560 (cinquante cinq mille cinq cent soixante euros) composé de 556.000 (cinq cent cinquante six mille) actions de commandité et 5.000.000 (cinq million) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent) chacune;

2. Souscription et paiement pour un montant correspondant jusqu'à 25% (vingt cinq pourcent) des 100 (cent) nouvelles actions de commanditaire par Projekt 2A S.A., une société anonyme constituée le 3 juin 2008 sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1130 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139121, et 555.900 (cinq cent cinquante cinq mille neuf cent) des nouvelles actions de commandité par Amber Prussian Property Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 2 mars 2011 sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159325.

3. Approbation de la modification et de la refonte totale des statuts de la Société;

4. Prise en compte de la démission de Dominique BOUILLON en tant que membre du conseil de surveillance;
5. Nomination de Jens-Christian LUDWIG en tant que membre du conseil de surveillance;
6. Pouvoir exprès donné à tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, chacun agissant individuellement avec un pouvoir de signature unique au nom et pour le compte de la Société d'accomplir toutes les formalités utiles en relation avec les résolutions qui seront prises sur base du présent ordre du jour;
7. Divers.

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les actionnaires de la Société ont décidé d'approuver l'augmentation de capital de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) composé de 100 (cent) actions de commandité et de 4.999.900 (quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cents) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent) chacune, à un montant de EUR 55.560 (cinquante cinq mille cinq cent soixante euros) composé de 556.000 (cinq cent cinquante six mille) actions de commandité et 5.000.000 (cinq million) actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations tel que mentionné dans les Statuts de la Société.

*Seconde résolution*

Les actionnaires de la Société ont décidés d'approuver la souscription et le paiement pour un montant correspondant jusqu'à 25% (vingt cinq pourcent) des 100 (cent) nouvelles actions de commanditaire par Projekt 2A S.A., une société anonyme constituée le 3 juin 2008 sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1130 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139121, et 555.900 (cinq cent cinquante cinq mille neuf cent) des actions de commandités par Amber Prussian Property Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 2 mars 2011 sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social situé au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159325.

*Troisième résolution*

Les actionnaires de la Société ont décidés de modifier et de procéder à une refonte totale des statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivantes:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de PRUSSIAN PROPERTY TRUST SCA (la Société).

**Art. 2. Durée de la Société - Dissolution.** La Société est établie pour une durée qui expirera au dixième anniversaire de sa constitution. La durée de la Société peut être prolongée jusqu'à deux périodes additionnelles de 12 mois chacune selon l'option de l'Actionnaire Gérant Commandité et avec le consentement des Actionnaires Commanditaires délibérant de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que prescrite par l'Article 21 des Statuts et la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et avec l'approbation par vote de l'Actionnaire Gérant Commandité (Approbation Spéciale), d'autres extensions de durée seront possibles afin de garantir le bon déroulement de la liquidation de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite de la démission ou du décès, de l'incapacité légale ou de l'inaptitude à agir de l'Actionnaire Gérant Commandité.

La Société pourra être dissoute en vertu d'une résolution des Actionnaires, sous réserve de l'Approbation Spéciale.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre façon, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre d'actions, de titres, d'obligations, de valeurs mobilières et d'autres titres de toute sorte et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions, La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

De façon générale, elle peut entreprendre toute activité de contrôle ou de surveillance et exercer toute opération commerciale, financière, immobilière ou industrielle qui peut être utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de l'Actionnaire Gérant Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux à Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société en commandite par actions luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 55.560 (cinquante cinq mille cinq cent soixante euros) se composant de:

1. 556.000 (cinq cent cinquante six mille) actions de commandité d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent) (les Actions de commandité); et
2. 5.000.000 (cinq millions) actions de commanditaire (les Actions de commanditaire) d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent).

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité, pourra augmenter le montant du capital social souscrit.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros), consistant en 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un eurocent) chacune.

L'Actionnaire Gérant Commandité de la Société est autorisé et mandaté pour réaliser toute augmentation de capital, en totalité ou en partie, au cours d'une période de cinq ans commençant le 1<sup>er</sup> Mars 2011 et expirant au cinquième anniversaire de ce jour, soit le 1<sup>er</sup> Mars 2016, pour tout montant du capital autorisé non encore utilisé; l'Actionnaire Gérant Commandité peut décider d'émettre des actions représentant la totalité ou une partie du capital autorisé et il peut accepter les souscriptions correspondant à ces actions.

L'Actionnaire Gérant Commandité est par les présentes autorisé et mandaté de fixer les conditions de toute souscription, ou il peut de temps à autre décider de réaliser une telle augmentation totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la Société en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu de dividendes.

L'Actionnaire Gérant Commandité est encore autorisé à émettre des obligations convertibles ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments d'emprunts convertibles en actions aux conditions fixées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Chaque fois que l'Actionnaire Gérant Commandité aura fait acter une augmentation de capital, telle qu'autorisée, l'Article 5 des Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération, L'Actionnaire Gérant Commandité prendra ou autorisera une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32 (5) de la Loi de 1915, l'Actionnaire Gérant Commandité est autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans et de déterminer la prime d'émission, s'il y en a une, qui devra être payée dans le contexte de cette augmentation de capital.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société.

Les actions de commanditaire de la Société sont et resteront sous la forme nominative. Les actions de commandité de la Société sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert de ces actions et les dates de ces transferts.

Les montants non libérés, le cas échéant, sur des actions émises et souscrites peuvent être réclamés à n'importe quel moment par l'Actionnaire Gérant Commandité, pourvu que ces réclamations portent sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Toute somme, dont le paiement est dû, porte automatiquement intérêt en faveur de la Société au taux de 6% par an, calculé depuis le jour où le paiement est devenu dû.

**Art. 6. Transfert d'actions.** Aucune vente, cession, transfert, aucun échange, gage, ou autres (la Cession), effectué(e) de manière directe ou indirecte, volontaire ou involontaire, sur tout ou partie des Actions Ordinaires (y inclus, sans limitation, une Cession à un Affilié (tel que décrit ci-dessous), ou par application de la loi ne sera valable ou effectif à moins que:

- (a) l'Actionnaire Gérant Commandité a approuvé cette Cession; ou
- (b) la Restriction sur la Cession (telles que définie ci-dessous) s'applique.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut accorder ou renoncer à accorder son approbation à une Cession à sa discrétion absolue, quel que soit le motif, à la condition toutefois que l'Actionnaire Gérant Commandité, agissant de bonne foi et dans l'intérêt de la Société:

(a) ne renonce pas sans raison à approuver toute Cession d'Actions Ordinaires à un Affilié du détenteur des Actions Ordinaires concernées, et

(b) lorsqu'un Actionnaire Commanditaire détient ses Actions Ordinaires en qualité de trustee, l'Actionnaire Gérant Commandité ne renoncera pas sans raison à approuver toute Cession desdites Actions Ordinaires à un nouveau trustee, à condition toutefois qu'elles soient détenues par les mêmes trusts et que le bénéficiaire économique reste le même.

Dans le cadre des présents Statuts, un Affilié désigne:

(a) s'agissant d'une société:

(i) toute société qui est la société de holding directe ou indirecte, ou la filiale, ou une filiale directe ou indirecte d'une telle société de holding; ou

(ii) toute société (ou filiale directe ou indirecte d'une société) ou autre entité juridique qui contrôle ou est contrôlée par la personne concernée.

(b) s'agissant d'une personne physique, l'époux (l'épouse) ou le descendant direct et les quelconques ascendants, ainsi que toute société directement ou indirectement contrôlée par une telle personne et ses sociétés affiliées au sens du paragraphe (a) de la présente définition; ou

(c) s'agissant d'une personne morale autre qu'une société, les membres ainsi que toute société contrôlée directement ou indirectement par une telle personne et ses sociétés affiliées au sens du paragraphe (a) de la présente définition, à l'exception, dans tous les cas, de toute société dans laquelle la Société détient un investissement.

Aucune Cession ne sera valable ou effective si la Cession résulte de la violation de la loi en vigueur (la Restriction sur la Cession).

Concernant toute Cession autorisée ci-dessous, (i) une Cession d'Actions Ordinaires par un actionnaire de la Société ne peut être effectuée qu'en même temps que la cession de tout instrument de dette émis par la Société détenue par un tel actionnaire, et (ii) une Cession d'instruments de dette émise par la Société ne peut être effectuée par un actionnaire de la Société qu'en même temps que la Cession des Actions Ordinaires détenues par un tel actionnaire.

Les conditions de la Cession (permise ou requise) sont les suivantes:

(a) le cessionnaire, s'il n'est pas déjà actionnaire de la Société, s'engage à respecter et appliquer les dispositions et obligations relatives aux Actions concernées définies dans les présents Statuts, et signe à cet effet une lettre d'adhésion annexée à tout pacte d'actionnaires concernant la Société; et

(b) au moment de la Cession des Actions Ordinaires ou des instruments de dette, le cédant effectue la cession de l'ensemble de son apport de capital restant et de ses engagements.

**Art. 7. Rachat d'actions.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites de la Loi de 1915. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires avec l'accord de l'Actionnaire Gérant Commandité.

**Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.** Les propriétaires d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Gérant Commandité est illimitée.

**Art. 9. Assemblées des Actionnaires.** L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le quinzième vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Tout Actionnaire peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à la réunion.

**Art. 10. Avis de convocation, Quorum, Procurations, Majorité.** Les délais de convocation et les quorums requis par la Loi de 1915 seront applicables aux assemblées des Actionnaires ainsi qu'à la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix, Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par telefax, par câble, par télégramme ou par telex une autre personne comme mandataire.



Sauf dispositions contraires prévues par la loi ou par les Statuts, des résolutions proposées à une assemblée générale des Actionnaires seront approuvées par la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, avec l'accord de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être envoyés à la Société au minimum 24 (vingt-quatre) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

**Art. 11. Avis de convocation.** Les assemblées des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 16). La convocation indique l'ordre du jour.

Les convocations adressées par courrier doivent être envoyées au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire détenant des actions nominatives, à l'adresse indiquée sur le registre des actions.

Si toutes les actions sont des actions nominatives, la convocation peut se faire par lettre recommandée seulement.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.** Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle ne peut prendre n'importe quelle résolution qu'avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité, sauf dans le cas visé à l'Article 20 des Statuts, en cas de dissolution et liquidation de la Société suite au retrait de l'Actionnaire Gérant Commandité.

**Art. 13. Administration.** La Société sera administrée par l'Actionnaire Gérant Commandité qui sera l'actionnaire responsable (actionnaire -gérant -commandité) et qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux avoirs de la Société.

L'Actionnaire Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer et contrôler la Société et accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini à l'Article 16 ci-dessous).

L'Actionnaire Gérant Commandité détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la façon de mener la gestion et les affaires de la Société y relatives.

L'Actionnaire Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et d'exécuter tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire à ces objets. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé, l'Actionnaire Gérant Commandité disposera, à sa discrétion, de la pleine autorité pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas au fonctionnement de la Société, ne géreront ou ne contrôleront pas ses affaires, et ne disposeront d'aucun droit ou autorité pour agir pour la Société, prendre part ou interférer dans son administration, ou même pour voter sur des questions relatives à la Société autres que celles prévues par la Loi de 1915.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Gérant Commandité ou par la signature individuelle de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Actionnaire Gérant Commandité à son entière discrétion, sous la réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un Actionnaire Commanditaire.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut à tout moment nommer des employés, conseillers en investissement et mandataires de la Société, selon la nécessité, pour les affaires et la gestion de la Société. Les employés et mandataires nommés seront investis des pouvoirs et charges qui leur sont conférés par l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité déterminera les responsabilités et rémunération (le cas échéant) de ces employés et mandataires, la durée de leur mandat et toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération de l'Actionnaire Gérant Commandité.** L'Actionnaire Gérant Commandité et les actionnaires de l'Actionnaire Gérant Commandité recevront des Indemnités d'Actionnaire Gérant Commandité, conformément aux dispositions du pacte d'Actionnaire Gérant Commandité.

**Art. 16. Conseil de surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, ce comprenant en particulier ses livres et comptes seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance),

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Gérant Commandité sur les questions déterminées par l'Actionnaire Gérant Commandité et il autorisera toute action qui, par application de la loi ou des Statuts, pourrait excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Gérant Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée maximum de 6 ans qui sera renouvelable.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par l'Actionnaire Gérant Commandité.

Toute réunion du Conseil de Surveillance donnera lieu à convocation de tous les membres du Conseil de Surveillance par écrit au moins huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera exposée dans la convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation avec le consentement écrit, soit par original, par câble, fax, télégramme ou télex de chaque membre. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier adopté précédemment par décision du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et affirment avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés par procuration à la réunion en question.

Tout membre peut prendre part aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, soit par original, câble, telex, fax ou tout autre mode de transmission électronique un autre membre comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des membres présents ou représentés à ces réunions. Les résolutions peuvent aussi être approuvées par la signature de tous les membres d'un ou plusieurs documents écrits.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil de Surveillance est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 17. Procès-verbal du Conseil de Surveillance.** Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé à la réunion. Les copies ou extraits du procès-verbal qui doivent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 18. Exercice social - Comptes sociaux.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes sociaux de la Société seront exprimés en Euros.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société fixé à l'Article 5 des Statuts tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Actionnaire Gérant Commandité déterminera comment les bénéfices seront affectés et il suggérera de payer des dividendes au fur et à mesure, selon qu'il estime, à sa discrétion, convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra approuver la décision de l'Actionnaire Gérant Commandité de verser des dividendes ainsi que l'affectation des résultats proposés par l'Actionnaire Gérant Commandité, prenant en considération que l'Actionnaire Gérant Commandité devra avoir le droit de recevoir un dividende égal à cinquante pour cent du bénéfice net dégagé par la Société par le biais de ses filiales sous forme de dividendes, surplus sur réduction de capital, boni de liquidation ou sous la forme de bénéfice sur la vente d'actions de ces filiales ou de la vente d'une partie de leur actifs.

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise fixée par l'Actionnaire Gérant Commandité.

L'Actionnaire Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être volontairement dissoute par décision de l'assemblée des Actionnaires avec le consentement de l'Actionnaire Gérant Commandité ou avec l'expiration de son terme tel qu'indiqué à l'Article 2 ci-dessus.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les liquidateurs distribueront les bonis de liquidation conformément aux lois applicables et sujets aux dispositions de l'article des présents statuts.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires, dans la mesure où pas moins des deux tiers du capital est représenté et pas moins de 67 pour cent des voix à l'assemblée sont en faveur de cette modification.

Cependant, si les conditions de cette majorité qualifiée ne sont pas remplies lors de cette première assemblée, l'Actionnaire Gérant Commandité peut convoquer une nouvelle assemblée générale à laquelle les résolutions proposées peuvent être adoptées par deux tiers des voix présentes ou représentées à l'assemblée, quel que soit le pourcentage du capital social représenté.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et, en particulier la Loi de 1915."

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires de la Société ont décidé de prendre en compte la démission de Monsieur Dominique BOUILLON en tant que membre du conseil de surveillance de la Société et de nommer Monsieur Jens-Christian LUDWIG, né à Francfort/Main (Allemagne), le 13 décembre 1962, demeurant professionnellement à D-20253 Hambourg, Bismarckstrasse 98, en tant que nouveau membre du conseil de surveillance.

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires de la Société décident de donner un pouvoir exprès à tout avocat de l'étude Wildgen, Partners in Law, chacun agissant individuellement avec un pouvoir de signature unique au nom et pour le compte de la Société d'accomplir toutes les formalités utiles en relation avec les résolutions qui seront prises sur base du présent ordre du jour.

L'assemblée a été déclarée clôturée car il n'y avait pas d'autre point à traiter à l'ordre du jour.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Pierre MASSEHIAN, Coralie PAUWELS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2011. Relation GRE/2011/1526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 26 avril 2011.

Référence de publication: 2011058022/697.

(110064872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

#### **Arada Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 139.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073932/10.

(110082096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**WWW.Salle de Vente.Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 70.082.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber-Köhler, Kornelia.

Référence de publication: 2011074023/10.

(110082574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Dero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.112.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074024/10.

(110082246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Triplane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 79.481.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2011*

1. L'assemblée décide de pourvoir appeler Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

2. L'assemblée décide de pourvoir appeler Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1 novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

3. L'assemblée décide de pourvoir appeler la société Luxembourg Management Services S.à.r.l., avec siège à 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

4. L'assemblée décide de pourvoir appeler la société Fiducia General Services Expert Comptable S.à r.l., en abrégé FGS Expert Comptable S.à r.l., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 146534, en tant que Commissaire aux comptes. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

5. Le siège social est établi au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 Avril 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2011073892/25.

(110081053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Devana S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074026/10.

(110082562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Duplex Line Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.  
R.C.S. Luxembourg B 27.801.

Le bilan de clôture de la liquidation au 21 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Pour le liquidateur*

Référence de publication: 2011074028/13.

(110082838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Efficiency Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.668.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074031/10.

(110082814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**EuroRidge Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 100.736.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EURORIDGE CAPITAL PARTNERS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074034/12.

(110082524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Eko Chemicals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 83.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074043/11.

(110082728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**EMC Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.509.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074044/10.

(110082811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Feschbecher Weiher Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7430 Fischbach, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.235.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2011074054/10.

(110082636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**FHH Immobilienfonds Nr. 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011074055/11.

(110082158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Fiar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.637.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour FIAR S.A.*

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011074056/13.

(110082553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Filax, Société Anonyme.**

Siège social: L-8120 Bridel, 12, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 145.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 26 Mai 2011.

*Pour Filax S.A.*

Référence de publication: 2011074057/11.

(110082200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Filax, Société Anonyme.**

Siège social: L-8120 Bridel, 12, rue Biergerkraeiz.

R.C.S. Luxembourg B 145.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 27 Mai 2011.

*Pour Filax S.A.*

Référence de publication: 2011074058/11.

(110082414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Financière du Cazeau S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.483.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074059/10.

(110082243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Shark Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 160.478.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twentieth of April:

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the British Virgin Islands "DUGAN MANAGEMENT S.A.", established and having its registered office in Tortola, Road Town, Pasa Estate (BVI), registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands, number 550.480,

here represented by Mr. Klaus KRUMNAU, jurist, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, by virtue of a special power of attorney given on September 11, 2007.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "SHARK CAPITAL S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two (2) directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual.

A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the third Tuesday of May at 03:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.



These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the single signature of each director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 671 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

##### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "DUGAN MANAGEMENT S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Extraordinary general meeting  
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. Are appointed as directors:
  - a) Mr. José María BONAFONTE MAGRI, economist, born in Barcelona (Spain), on January 20, 1964, residing in L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance;
  - b) The public limited company "SOLERO S.A.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 90842;
  - c) The public limited company "NATURWERK S.A.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 26237.
3. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, the sole shareholder appoints:
  - Mr. Klaus KRUMNAU, prenamed, as permanent representative of the above under b) named director; and
  - Mr. Jean BEISSEL, chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, as permanent representative of the above under c) named director.
4. The partnership "Fiduciaire FIBETRUST", established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section E, under the number 1485, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. José María BONAFONTE MAGRI, prenamed, as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2016.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt avril;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques "DUGAN MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 550.480,

ici dûment représentée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, en vertu d'une procuration spéciale du 11 septembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par la souscriptrice et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "SHARK CAPITAL S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et

brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues

à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "DUGAN MANAGEMENT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur José María BONAFONTE MAGRI, économiste, né à Barcelone (Espagne), le 20 janvier 1964, demeurant à L-1255 Luxembourg, 33, rue de Bragance;
  - b) La société anonyme "SOLERO S.A.", établie et ayant son siège social à L1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 90842;
  - c) La société anonyme "NATURWERK S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 26237.
3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'actionnaire unique nomme:
  - Monsieur Klaus KRUMNAU, préqualifié, comme représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub b), et
  - Monsieur Jean BEISSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, comme représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sub c).
4. La société civile "Fiduciaire FIBETRUST", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1485, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social est établi à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur José María BONAFONTE MAGRI, préqualifié, comme président du conseil d'administration.
7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissent comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. KRUMNAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2011. LAC/2011/18548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011058043/484.

(110064914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**FIP Global Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074060/10.

(110082632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Fiseco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.647.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour FISECO S.A.R.L.

Arend Consult S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011074061/13.

(110082554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Fishing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.817.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011074062/10.

(110082475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

Les comptes annuels audités de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011074063/13.

(110082726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Fondamenta Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.134.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONDAMENTA PRIVATE EQUITY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011074064/11.

(110082613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Fortifer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.253.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011074065/13.

(110082358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011074068/11.

(110082171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

---

Les comptes annuels pour la période du 3 septembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011074069/12.

(110082172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Greyswan Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 134.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074071/10.

(110082631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**New Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.020.925,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.100.

In the year two thousand eleven, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of New Super Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.100 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1611 of August 1, 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to the deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary in Luxembourg, acting in replacement of Notary Henri Hellinckx, on August 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1902 of September 30, 2009.

There appeared:

1. Ma Selector S.à r.l. (in liquidation), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.212, (Ma Selector),

2. Po Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.245, (Po Selector),

3. Pi Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.214 (Pi Selector),

4. Sweeper Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.244 (Sweeper Selector), and

5. JD Selector S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.099 (JD Selector),

all here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing at 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of five powers of attorney given under private seal.

Said powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That (i) eight hundred and sixty five (865) Class A Shares, (ii) eight hundred and sixty-five (865) Class B Shares, (iii) eight hundred and sixty-five (865) Class C Shares, (iv) five hundred (500) Class D Shares and (v) one thousand six hundred and seventy-seven (1,677) Class E Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by the euro equivalent of three million five hundred and twelve thousand four hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 3,512,467), using the latest GBP/EUR exchange rate available on the date of receipt of the funds by the Company, by way of the issuance of the corresponding number of shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;
3. subscription and payment of the newly issued shares as specified under item 1 by a contribution in cash, it being understood that the amount expressed in euro will be rounded down to the next integral number and any surplus will be allocated to the share premium account of the Company;
4. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and
5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect such changes with power and authority to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens and Loeff in Luxembourg, or any employee of Alter Domus, each individually, on behalf of the Company, in order to proceed with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being duly represented at the Meeting, the shareholders of the Company waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having a perfect knowledge of the agenda of the meeting, which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred and one thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 3,901,625) (being the equivalent of three million five hundred and twelve thousand four hundred and sixty-seven British Pounds (GBP 3,512,467), using the latest GBP/EUR exchange rate available on the receipt of the funds by the Company being GBP 1 = EUR 1.1108 (the Exchange Rate) and rounded down to the next integral number to obtain a round number of shares), by the issuance of one hundred fifty six thousand and sixty-five (156,065) new Class E Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, which will have the same rights and obligations as the existing Class E Shares of the Company (the New Class E Shares).

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the subscription and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon,

JD Selector, represented as stated above, declares to subscribe for the New Class E Shares and to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of three million nine hundred and one thousand six hundred and forty-eight euro and thirty-four cent (EUR 3,901,648.34), being the euro equivalent of three million five hundred twelve thousand four hundred and sixty seven British Pounds (GBP 3,512,467), using the Exchange Rate, which shall be allocated as follows:

- three million nine hundred and one thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 3,901,625) shall be allocated to the nominal capital account of the Company, and
- twenty-three euro and thirty-four cent (EUR 23.34) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital of the Company is fixed at four million twenty thousand nine hundred and twenty five euro (EUR 4,020,925) represented by (i) eight hundred and sixty five (865) Class A Shares, (ii) eight hundred and sixty five (865) Class B Shares, (iii) eight hundred and sixty five (865) Class C Shares, (iv) five hundred (500) Class D Shares and (v) one hundred fifty seven thousand seven hundred and forty-two (157,742) Class E Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company («the Designated Assets») which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of

owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect such changes with power and authority to any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens and Loeff in Luxembourg, or any employee of Alter Domus, each individually, on behalf of the Company, in order to proceed with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le six mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de New Super Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.100 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 1 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, le 13 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1902 du 30 septembre 2009.

Ont comparu

1. Ma Selector S.à r.l. (en liquidation), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.212, (Ma Selector),

2. Po Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.245, (Po Selector),

3. Pi Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.214, (Pi Selector),

4. Sweeper Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.244, (Sweeper Selector), et

5. JD Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.099, (JD Selector),

tous représentés par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de cinq procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que (i) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe A, (ii) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe B, (iii) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe C, (iv) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe D et (v) mille six cent soixante-dix-sept (1.677) Parts Sociales de Classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, mentionnés ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux convocations d'usage;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant en euros équivalent à trois millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-sept livres sterling (GBP 3.512.467), en utilisant le dernier taux de change GBP/EUR disponible à la date de réception des fonds par la Société, par l'émission du nombre correspondant de parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. par un apport en numéraire, étant entendu que le montant exprimé en euros sera arrondi au nombre entier inférieur et que tout surplus sera affecté au compte de prime d'émission de la Société;

4. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social; et

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat ou employé de Loyens and Loeff Luxembourg, ou à tout employé d'Alter Domus, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sur ces faits, les parties comparantes, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant valablement représentée à l'Assemblée, les associés de la Société renoncent aux convocations d'usage, se considérant comme valablement convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué précédemment.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 3.901.625), (soit l'équivalent en euros de trois millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-sept livres sterling (GBP 3.512.467), en utilisant le dernier taux de change GBP/EUR disponible à la réception des fonds par la Société, c'est-à-dire 1 GBP = 1,1108 EUR (le Taux de Change), et arrondi au chiffre entier afin d'obtenir un nombre entier de parts sociales), par l'émission de cent cinquante six mille soixante-cinq (156.065) nouvelles Parts Sociales de Classe E, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les parts sociales de classe E existantes de la Société (les Nouvelles Parts Sociales de Classe E).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Sur ces faits,

JD Selector, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Classe E et les libérer par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions neuf cent un mille six cent quarante-huit euros et trente-quatre cents (EUR 3.901.648,34) soit l'équivalent en euro de trois millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-sept livres sterling (GBP 3.512.467), utilisant le Taux de Change, qui sera affecté de la manière suivante:

- trois millions neuf cent un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 3.901.625) euros seront affectés au compte nominal de capital social de la Société, et

- vingt-trois euros et trente-quatre centimes (EUR 23,34) seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total est à la disposition de la Société, comme l'a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions vingt mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 4.020.925) représenté par (i) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe A, (ii) huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe B, (iii), huit cent soixante-cinq (865) Parts Sociales de Classe C (iv) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D et (v) cent cinquante sept mille sept cent quarante-deux (157.742) Parts Sociales de Classe E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale

Traçante) qui traceront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les "Actifs Désignés"), lequel terme sera censé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en totalité ou en partie ces Actifs Désignés y compris, en tout état de cause, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et indépendamment de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe désignée comme une Part Sociale.

Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat ou employé de Loyens and Loeff Luxembourg, ou à tout employé d'Alter Domus, chacun agissant individuellement, pour le compte de la Société, afin de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2011 LAC/2011/21645. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070639/245.

(110078214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

#### **Gaume Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 123.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Gérant technique*

Référence de publication: 2011074072/12.

(110082837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

#### **GFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011074076/10.

(110082058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**GFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074077/10.

(110082059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**GFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 123.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074078/10.

(110082060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Sparinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 81.400.

wir bestätigen, dass Ernst & Young mit der registrierten Adresse:

7, Parc d'Acitivité Syrdall,  
L-5365 Munsbach

anlässlich der Jahreshauptversammlung am 01. März 2011 als Wirtschaftsprüfer der Sparinvest S.A. für den Zeitraum von einem Jahr ernannt wurde. Die Ernennung endet mit der in 2012 stattfindenden Jahreshauptversammlung.

Bitte aktualisieren Sie die Registereinträge entsprechend.

Für Fragen stehen wir gerne zur Verfügung.

27. April 2011.

Dirk Schulze / Joanne Tomlinson  
*Deputy Managing Director / Finance Manager*

Référence de publication: 2011069551/17.

(110076300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

**Dano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 72.673.

Société anonyme constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C N° 54 du 17 janvier 2000. Statuts modifiés selon acte par ledit Maître Paul FRIEDERS, en date du 20 juin 2000, publié au mémorial C N° 824 du 10 novembre 2000 et selon actes par ledit Maître Paul FRIEDERS en date 28 décembre 2007, publié au mémorial C N° 522 du 1<sup>er</sup> mars 2008, en date du 21 juillet 2008, publié au mémorial C N° 2 146 du 4 septembre 2008 et en date du 4 mai 2009, publié au mémorial C N°1 049 du 20 mai 2009.

**DISSOLUTION**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2010*

- 1) L'Assemblée approuve le rapport du Commissaire-vérificateur établi en date du 13 décembre 2010 et le rapport du liquidateur du 30 novembre 2010;
- 2) L'Assemblée accorde décharge au Commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacun d'eux et sans réserve pour l'exécution de leur mandat.
- 3) La liquidation de la société DANO SA est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du Registre du Commerce et des Sociétés;

4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 65, Avenue de la Gare L-1611 LUXEMBOURG jusqu'au 14 avril 2011 puis au 17, Rue Glesener L-1631 LUXEMBOURG à compter du 15 avril 2011.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2011070074/25.

(110076344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

---

**Cosmos Lux International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 41.467.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 16 mai 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

Laurent BILLOD,

demeurant professionnellement au 58, rue de l'Acierie  
L-1112 Luxembourg, Luxembourg

Gianluigi Sagramoso

demeurant professionnellement au 19, Via Cantonale  
CH-6900 Lugano, Suisse

Jacques Benoît

demeurant professionnellement au 4, rue Bermont  
CH-1204 Genève, Suisse

*Administrateur et Président*

Philippe Meloni

demeurant professionnellement au 41, Op Bierg  
L-8217 Mamer, Luxembourg

2. Le mandat de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072021/33.

(110079861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

---

**DLJ Mojito Luxco 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011072758/13.

(110081078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

---